

**AFFAIRE N° 2. - Distribution publique d'énergie électrique -**  
**Nouveaux tarifs de vente de l'électricité en haute et basse tension à partir**  
**du 1er Juillet 1933.**

**Le MAIRE.** - Mesdames, Messieurs, le Service des Ponts et Chaussées n'ayant pu nous adresser l'avenant qui devait vous être soumis au sujet de cette affaire, je vous demande dans le renton de cette question.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

**M. DIJOUX.** - Ce que personnellement j'ai pu constater c'est qu'actuellement il y a très souvent forte baisse de tension.

**M. TESSIER.** - J'ai pu faire la même constatation à Sainte-Cécile.

Le Maire demande alors au Secrétaire Général de Mairie, présent dans la salle, d'adresser des observations à la Société Bourbon Lumière, par lettre à sa signature.